



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 15 octobre 2021

Le 15 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LEMPAUT sous la présidence, de M. Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11-10-2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 11-10-2021

Assistaient à la réunion : Jean-Eric MYRTHE, Arielle SERIER, Laurent CALS, Jacqueline VELGHE, Edith de FALGUEROLLES, Nathalie DESAUTEE, Joël FONTES, Hélène OBERLINGER, Daniel RENAUD, Denis BONNET, Armonie AMIEL, Sophie SALLIER, Pierre MAISON, Marie-Christine RIVIERES.

Absent excusé : Aucun

Procuration : Claire CHABANNES a donné procuration à Nathalie DESAUTEE.

Secrétaire de Séance : Nathalie DESAUTEE est désignée par le conseil municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.



Projet Délibération N°2021-058
Objet : Intégration dans le domaine public de la commune de la voirie et des espaces verts du Lotissement les Monts de Lempaut

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des délibérations du 18 janvier 2018, du 6 novembre 2020 et du 10 septembre 2021, il est important de se prononcer sur l'intégration dans le domaine public de la voirie et des espaces verts du Lotissement les Monts de Lempaut 1.

Monsieur le Maire précise que les voies du lotissement « Les Monts de Lempaut 1 » sont achevées et assimilables à de la voirie communale.

Considérant le courrier de l'Association Syndicale du Lotissement les Monts de Lempaut, demandant au nom des copropriétaires le classement du lotissement dans le domaine public

Le Maire, informe, le Conseil Municipal, qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

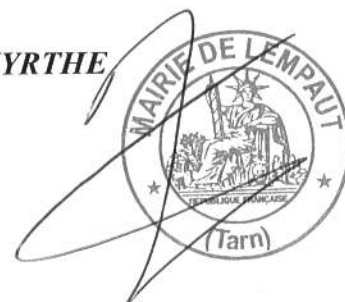
Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et sous réserve que soient effectués les travaux de débroussaillage du lotissement et de mise en place d'un grillage au bassin de rétention :

- Décide de réaliser un constat de la voirie avant reprise par huissier.
- Décide le classement dans la voirie communale du lotissement Les Monts de Lempaut.
- Dit que tous les frais afférents aux actes seront à la charge du propriétaire et l'association syndicale du lotissement.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres
CR 15-10-2021

Projet Délibération N°2021-059
Objet : Contribution financière municipale annuelle
Opération « Ecole et Cinéma »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'auparavant une participation financière était demandée aux familles des cycles 2 et 3 lorsque les enfants étaient amenés à aller au cinéma. L'autre partie était prise en charge par la coopérative scolaire.

Pour faire suite aux directives des services du Département qui avait été demandée la mise en place d'une *Contribution financière municipale annuelle* au profit de nos écoles, le conseil municipal avait adopté une délibération le 3 octobre 2019 pour signer une convention avec Média Tarn.

La contribution avait été établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération sur la base de 1.50 € par élève et par an.

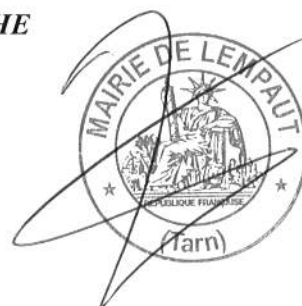
Par courrier du 7 octobre dernier, Media Tarn propose à la commune de reconduire cette action culturelle et pédagogique « Ecole et Cinéma », impliquant la continuité du versement de la Contribution Financière Municipale annuelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à renouveler et à signer la convention avec Média Tarn
- De prendre en charge également les dépenses de cinéma pour les cycles 1 par le biais d'un versement de subvention à la coopérative scolaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Projet Délibération N°2021-060
Objet : Budget Assainissement Admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demandes en non-valeur déposée par Monsieur Claude QUETGLAS, Trésorier-receveur municipal de Puylaurens ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

EXPOSE

Monsieur Claude QUETGLAS, Trésorier-receveur - présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 172,91 €, réparti sur 3 titres de recette émis en 2020, sur le Budget de l'assainissement.

Par délibération du 10 septembre 2021, il a été mentionné la prise en charge par le CCAS de cette dette, or deux titres de recettes dues résultent d'une erreur lors du règlement de 0.01 euros et 0.30 euros.

De plus, pour ces montants infimes la trésorerie ne procède pas à une relance.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet pour un montant de 0.31 euros.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe, présentée par Monsieur Claude QUETGLAS, Trésorier-receveur - pour un montant global de 0,31€ sur le Budget Assainissement.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2021, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Projet Délibération N°2021-061
Objet : DM BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le réseau d'assainissement nécessite un financement afin d'acquitter deux factures de public labo concernant la réalisation d'analyses d'eau pour un montant de 308,33 euros d'une part. D'autre part deux factures de VEOLIA vont être mandatées :

- La facture 9514 pour un montant de 3322.80 euros
- La facture 9513 pour un montant de 3284,74 euros

Monsieur le Maire propose de porter la subvention du budget principal au budget assainissement à 8000 euros afin de pouvoir supporter des dépenses et assurer un bon fonctionnement du budget assainissement jusqu'à la fin de l'exercice.

Afin d'abonder cette augmentation de crédit au compte 657364 du chapitre 65, Monsieur le Maire propose une diminution de crédit au compte 60612 énergie-électricité du chapitre 11 suite aux économies réalisées par la pose des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la mairie réalisée en 2020.

De plus, Monsieur le Maire propose de diminuer les crédits allouer au compte d'organisme de formation ainsi que le compte voirie.

Monsieur le Maire propose donc de prendre la décision modificative suivante sur le budget Principal Communal 2021 :

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
SECTION FONCTIONNEMENT	Compte 657364 : Subvention de fonctionnement versée à un établissement et service rattaché à caractère industriel et commercial = + 8000 €	Compte 60612 : Energie-électricité = - 4000 € Compte 6184 : Versement à des organismes de formation = -1000 € Compte 615231 : Voirie = - 3000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à modifier le budget Principal Communal 2021 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 15-10-2021

Projet Délibération N°2021-062
Objet : DM BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le budget de l'assainissement nécessite un financement du budget principal en raison :

- De frais liés à l'analyse des eaux,
- De pouvoir disposer d'une réserve financière suffisante jusqu'à la fin de l'exercice suite au mandatement de factures de l'entreprise VEOLIA.

Cette décision modificative a pour objet de recevoir à titre exceptionnel du Budget Principal une subvention pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire propose donc de prendre la décision modificative suivante sur le budget Assainissement 2021 :

	DEPENSES	Recettes
SECTION EXPLOITATION	Chapitre 65 : Compte 6541 : Créances admises en non-valeur = + 50 € Compte 658 : Charges diverses = + 950 € Chapitre 11 : Compte 6156 : Maintenance = + 7000 €	Chapitre 74 : Compte 74 : Subvention d'exploitation = + 8 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le Maire à modifier le budget Assainissement 2021 comme énoncé ci-dessus, Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



Projet Délibération N°2021-063
Objet : Recrutement d'un vacataire fête du Vin Nouveau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour animer une soirée organisée par la mairie pour la fête du vin nouveau et pour une soirée le 27 novembre 2021.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que la vacation soit rémunérée :

sur la base d'un forfait brut de 498,75 € pour la soirée du 27 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la durée de la soirée du vin nouveau le 27 novembre 2021;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de la vacation : sur la base d'un forfait brut de 498,75 € pour la soirée.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 15-10-2021



POINTS DIVERS

Avant l'ouverture de la séance :

1-Présentation par Mme NEGRE Yvonne, présidente de l'ADMR de Saix et présidente intérimaire de Puylaurens et Jessica intervenante en soutien technique, du rôle de l'ADMR.

Information que le bureau de Puylaurens est en grande difficulté suite au départ du président et d'une partie du personnel. Actuellement, il y a seulement 4 bénévoles actifs.

Un appel est lancé pour trouver **des bénévoles** pour les visites à domicile, quelques travaux de secrétariat ainsi que du personnel dont un président et une RH.

L'ADMR de Puylaurens intervient sur 9 communes.

Mme NEGRE propose de trouver un référent bénévole qui pourrait être un habitant de Lempaut chargé de faire remonter les besoins à l'ADMR de Puylaurens. Il y a une réunion tous les 15 jours avec les autres bénévoles pour partager et trouver des solutions.

2-Présentation de l'équipe périscolaire de l'école aux conseillers :

- Anastasia MERCHIE Responsable (animation, garderie du matin et soir, cantine).
- Océane SINICO, en service civique depuis septembre jusqu'en avril 2022. Océane remercie pour la prise en charge de sa formation par la mairie.
- Alexa RODRIGUEZ, en tant qu'agent de restauration et d'entretien.

Points divers :

- Préparation d'une réunion publique pour la présentation du projet "Lempaut de demain" aux habitants. La date du 3 décembre à partir de 18h30 est retenue.
- Micro Centre de vie Boulangerie/Epicerie : le contrat de bail se finissant en octobre 2021, il est renouvelé pour 3 ans avec réactualisation selon les indices. Mr Clerc Philippe partant en retraite, lui et son épouse sont en quête de repreneurs. L'idée de faire passer une annonce sur SOS village de TF1 lui sera proposée.
- Etude tarif budget assainissement : suite au retour d'une étude réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Environnement I S.A.T.E.S.E, du Tarn, des simulations sont à étudier par les conseillers. Le but étant d'avoir une réserve sur le budget assainissement. Au prochain conseil il sera décidé d'augmenter ou non, la taxe d'assainissement.
- Conseil des jeunes : La première réunion à Lempaut a eu lieu pour les enfants du CM1 à la 3ème. Une seconde présentation consacrée aux enfants des CM1 & CM2 aura lieu le 8/11. Les bulletins de candidature sont à disposition à la mairie pour les collégiens. Les candidatures sont attendues jusqu'au 15/11. Les élections auront lieu le 26/11 à l'école.
- Information que Mme PELISSIER (cours Florent) ouvre des cours de théâtre à Lempaut. Affiche à la salle des fêtes et à la mairie.
- Diplômée du cours Florent, une habitante de Lempaut propose des cours de théâtre. Une affiche a été apposée à la salle des fêtes et à la mairie, pour **la joindre : 06.87.56.19.57. Marie PELLISSIER est aussi artiste peintre et expose à Revel.**

Le prochain conseil aura lieu le 19/11/2021.

Signatures des Elus présents :

Jean-Eric MYRTHE	
Arielle SERIER	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	A donné procuration à DESAUTEE Nathalie
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	
Daniel RENAUD	
Joël FONTES	
DESAUTEE Nathalie	
Armonie AMIEL	
Pierre MAISON	
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	
Jacqueline CARILLO-VELGHE	